TRIBUNAL CIVIL
DE BORDEAUX

CABINET
DU PRÉSIDENT

Bordeaux, le 26 Avril 1899

Monsieur le Consul,

Dès la réception de votre lettre, samedi 22 avril courant, je me suis empressé de me rendre à votre Consulat, Cours du Jardin Public 52, pour obtenir de vous-même des renseignements exacts sur les faits dont vous avez à vous plaindre et qui se rattachaient à une affaire entièrement inconnue de moi.

J'ai eu le regret de ne pas vous rencontrer mais Monsieur le Vice Consul que je remercie vivement de son courtois accueil a bien voulu me fournir les renseignements qui étaient à sa connaissance : j'ai pu les compléter en partie

Monsieur le Consul des Etats-Unis d'Amérique — Bordeaux.

CHAUTAUQUA COUNTY HISTORICAL SOCIETY 2013

à l'aide du dossier que, sur ma demande, Me Ferrand, Avoué m'a remis hier en communication.

Au cours des Vacances de Pâques, le 4 Avril courant, Mr le Vice-Président Lasserre, Vice-Président qui me remplaçait en mon absence, a reçu de Me Avoué susnommé une requête aux termes de laquelle le Sr Breton, propriétaire de la Villa Brocadero, à Arcachon, demandait l'autorisation de pratiquer à votre préjudice une saisie-gagerie pour des loyers dont il se disait créancier. Mr le Vice-Président Lasserre a par application de l'A 819 du Code de Procédure Civile, autorisé cette saisie gagerie qui était demandée et devait s'opérer aux risques et périls du Sr Breton: les suites de cette ordonnance étaient subordonnées aux difficultés qui pourraient s'élever et à raison desquelles la loi réserve un recours devant le Magistrat signataire de ladite ordonnance. Ces difficultés dont Mr le Vice-Président Lasserre ne pouvait se faire juge par avance, ignorant de elles se produiraient et quelle forme elles emprunteraient, auraient dès le début de l'exécution de l'ordonnance, mérité d'être soumises à l'examen de la Magistrat.

C'est, à mon sens, regrettable que l'huissier en présence de l'exception par vous tirée de l'immunité Consulaire n'ait pas cru devoir surseoir jusqu'à ce que, par la voie du Référé, il ait été statué sur cette exception: Elle aurait été examinée, vous ne pouvez en douter, avec l'estime respectueuse que commandent votre personne et la qualité dont vous êtes revêtu, et aussi avec la scrupuleuse attention que comportent les questions toujours fort délicates se rattachant aux rapports des Agents diplomatiques ou Consulaires avec les Autorités

et Juridictions des pays auprès desquels ils sont accrédités.

Vous avez bien voulu me soumettre les raisons juridiques qui militent en faveur de l'immunité par vous invoquée : il ne m'est pas permis de formuler une opinion à leur sujet, devant la réserver pour le cas où, contrairement à ce que j'espère, votre différend avec le Sr Breton pour votre Location d'Arcachon ne serait pas terminé et serait par ledit Sr Breton porté devant le Tribunal que je préside.

L'Huissier Roulle est invité à se présenter devant moi aujourd'hui pour me fournir des explications sur l'attitude qu'il a eue à votre égard et je me propose, après l'avoir entendu de porter les faits que vous lui reprochez à la connaissance de Monsieur le Procureur de la République, seul chargé

TRIBUNAL CIVIL
DE BORDEAUX
CABINET
DU PRÉSIDENT

Bordeaux, le

de l'action disciplinaire contre les Officiers Ministériels :

Mon intervention en ce qui concerne l'Huissier Roulle ne peut aller au delà d'observations personnelles sur la conduite qu'il aurait dû tenir dans ces circonstances et de la dénonciation à Mr le Procureur de la République des faits que vous m'avez signalés : la loi ne m'attribue pas à moi-même vis à vis de l'Huissier contre lequel vous portez plainte une autorité dont je puisse user pour le contraindre à vous donner la satisfaction que selon votre lettre du 25 courant vous désirez obtenir de lui.

Je me plais à espérer, Monsieur le Consul que cet incident n'altèrera en rien

les sentiments de bienveillante cordialité dont vous avez toujours été animé dans vos relations à Bordeaux et qui sont une juste réciprocité de la haute et sympathique estime et de la respectueuse déférence professées dans cette ville pour votre personne et pour la Nation que vous y représentez.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul,
l'expression de mes sentiments de haute Considération

Le Président du Tribunal Civil

Blanc

CHAUTAUQUA COUNTY NY HISTORICAL SOCIETY ©2013

From
President of the
Tribunal Civil
Bordeaux
26th april 1899

CHAUTAUQUA COUNTY NY HISTORICAL SOCIETY 2013